

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ASPET
DU 05 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Président, comme suite à convocation en date du trente octobre deux-mille vingt.

PRESENTS : MMES & MM. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Muriel SAGET, Christine LABELLE, Christine LAGNEAU, Elia RUAU, René OUSSET, Eliane LAIRE, Solange BORDENAVE, Taïla BENZEROUAL.

ABSENTS : Gianni BURATTONI, Jean-Marie LAFFONT a donné procuration à Eliane LAIRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine LAGNEAU

- ◆ **Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 17h40.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2020

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 02 septembre 2020. Monsieur le Président propose de l'approuver.
Approbation à l'unanimité.

**PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES PETITS FRERES DES PAUVRES EN VUE
D'ASSURER UN LIEN AVEC LES PERSONNES ISOLEES**

DELIBERATION AJOURNEE

en l'absence des membres des Petits frères des Pauvres

VU la Loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, à compter du 17 octobre 2020 ;

VU le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié par le décret n° 2020-1294 du 23 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDERANT que l'association « Les petits frères des pauvres », déclarée le 13 avril 1946 et reconnue d'utilité publique, a pour objet d'accompagner les personnes souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves, en apportant une aide individuelle appropriée en cas de besoin ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, l'association « Les petits frères des pauvres propose par des visites à domicile des accompagnements à des consultations médicales, ou autre (à compléter).

CONSIDERANT que le CCAS d'Aspet mène une politique active en matière de cohésion sociale, de lutte contre l'exclusion et en faveur de la solidarité ;

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, et dans un souci de protection des administrés particulièrement isolés, Monsieur le Président du CCAS propose de formaliser un partenariat avec l'association pour apporter une réponse à la situation de solitude connue par certains habitants, plus vulnérables, notamment les personnes âgées. Il constitue un outil de cohésion sociale à vocation intergénérationnelle et répond à l'objectif partagé par les signataires de restaurer le lien autour et avec les personnes isolées.

QUESTIONS DIVERSES

*** Procédure et suivi des personnes vulnérables**

Madame la Vice-présidente rappelle que l'essentiel de la mission de cette association est de créer du lien social (pas de relation d'argent). Leur partenariat aurait permis d'apporter une solution de relais dans la continuité des actions déjà engagées par le CCAS et d'autres structures de visite à domicile.

La liste des personnes vulnérables domiciliées sur la commune est régulièrement mise à jour, depuis le premier confinement de mars avril 2020. Les services paramédicaux et sociaux sont des indicateurs fiables permettant d'identifier les personnes vulnérables qui ne souhaitent pas toujours être mises en contact.

Si le nombre de personnes totalement isolées demeure relativement faible (pas de famille, peu de lien etc), il n'en demeure pas moins qu'il est important d'assurer un contact.

L'association Les Ateliers du Temps Libre (ATL) et l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) se rendent disponibles pour assurer le lien auprès de ces personnes.

Lors du récent déconfinement, l'ATL maintenait ou réadaptait ses ateliers : type café tricot, atelier cuisine et repas partagé etc. L'aide administrative a été cependant moins sollicitée. A l'heure actuelle, compte-tenu du reconfinement, la pratique de la visio est privilégiée mais elle semble avoir un peu moins de succès pour l'heure. En revanche, l'application whatsapp rencontre un franc succès auprès des groupes déjà constitués dans les ateliers, qui poursuivent leurs activités en échangeant leurs pratiques, leurs informations, etc ...

*** Point financier sur la cantine**

Il a été demandé à la trésorerie de procéder au recouvrement des dettes des années 2016/2017/2018/2019 pour un montant total de 1752.90Euros.

Il n'y a à ce jour aucune famille en difficulté de paiement.

Sandra se renseigne pour la mise en place d'un paiement des familles directement par cartes bancaires ainsi que la mise en place de la procédure TIPI auprès de la trésorerie.

*** Repas des aînés**

Le repas habituel ne pouvant vraisemblablement pas se dérouler de la manière habituelle au vu de la situation sanitaire actuelle.

Il est convenu de réfléchir à la distribution d'un panier garni aux personnes de plus de 70 ans en respectant le même budget et en favorisant les commerçants du village pour sa composition.

Les enfants de l'ALAE participeront en faisant une petite carte ou un petit objet à insérer dans chaque panier. La distribution serait envisagée début janvier.

*** Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière**

Diffusion du courrier de la CPAM concernant la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.

Il est convenu de faire une information aux administrés sur l'application Panneau Pocket et sur le site internet.

*** Fruit à la récré**

Sandra contacte M BOSSERELLE pour la reprise de la distribution la semaine prochaine et lui demande de bien vouloir se renseigner et s'agréer auprès de France Agrimer afin que le CCAS puisse bénéficier du dispositif d'aide.

*** Square du faucheur : perspective réaménagement des jeux**

Pour mémoire, délibération prise par le CCAS le 16 avril 2018 (DCCAS 18-005), votant l'installation d'un nouveau jeu portique avec 2 balançoires, avec la création d'un sol souple, pour 5281.50€ HT soit 6337.80€ TTC.

Le Conseil départemental a accordé une aide de 1658.20€ (décision de juillet 2019), sous réserve que cette opération soit achevée au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Celle-ci pourrait donc être menée courant 2021.

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est à nouveau saisi de ce dossier, en séance du CA du 9 mars 2020, au cours de laquelle ont été présentés des nouveaux devis pour l'acquisition de jeux et réaménagement de l'espace, pouvant aller jusqu'à près de 16 000€ TTC.

Le BP 2020 du CCAS intègre 15 652.07€ en investissement pour cette opération.

Si le jeu pour enfant change (ex. choix d'un portique différent de celui présenté initialement), l'aide du Département peut être maintenue mais sera proratisée, dans l'hypothèse où il est moins cher.

Monsieur le Président clôture la séance à 18h44.

Le Président de séance,
Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ, Président du CCAS



Le secrétaire de séance,
Christine LAGNEAU



Affichage du compte-rendu le 10/11/2020